

ENQUÊTE VEILLE SOCIALE

JUIN 2007

DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE

**MINISTERE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA
SOLIDARITE**

MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE

SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE : SYNTHÈSE

- Champ et limites de l'enquête	4
- L'évolution des services de veille sociale depuis 2000	6
- Le poids respectif des différents services de veille sociale	8
- Les écarts géographiques	9
- Le nombre de personnes différentes accueillies dans l'année	9
- Les montants financiers et le coût des services de veille sociale	11

2^{ème} PARTIE : RESULTATS PAR CATEGORIE DE SERVICES

- EQUIPES MOBILES	15
- SERVICES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SAO)	23
- SERVICES TELEPHONIQUES 115	30
- ACCUEILS DE JOUR	36
- TABLEAU SYNTHETIQUE	42

SYNTHESE

Champ et limites de l'enquête

La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 a institué un dispositif de veille sociale. "Dans chaque département est mis en place, à l'initiative du représentant de l'Etat dans le département, un dispositif de veille sociale chargé d'informer et d'orienter les personnes en difficulté, fonctionnant en permanence tous les jours de l'année et pouvant être saisi par toute personne, organisme ou collectivité. Ce dispositif a pour mission : 1° D'évaluer l'urgence de la situation de la personne ou de la famille en difficulté; 2° De proposer une réponse immédiate (...); 3° De tenir à jour l'état des différentes disponibilités dans le département (...)." (article L.345-2 du code de l'action sociale et des familles).

A la suite du "Référentiel national de l'accueil, hébergement, insertion" publié en 2005, le dispositif de veille sociale mérite d'être appréhendé à deux niveaux :

- un niveau de coordination, assuré par le "comité départemental de la veille sociale". Ce comité assure, sous l'égide de l'Etat, le pilotage du dispositif d'accueil, hébergement, insertion.
- Un niveau directement opérationnel, qui regroupe les services concourant, entre autres missions, au premier accueil : les équipes mobiles, les Services d'Accueil et d'Orientation (SAO), les services d'écoute téléphonique 115 et les accueils de jour. Ces services interviennent en lien étroit avec les structures assurant l'hébergement d'urgence.

Le plus souvent les acteurs du dispositif désignent sous le terme "veille sociale" les équipes mobiles, les SAO, les "115" et les accueils de jour. C'est cette acception de la notion de veille sociale qui a été retenue ici.

Chaque structure relevant de l'une de ces quatre catégories a été appelée à fournir ses données 2005 sur la base d'un questionnaire volontairement limité à quelques items simples.¹ Par exemple, en ce qui concerne la fréquentation des services, il a été seulement demandé d'indiquer le nombre d'appels ou de visites enregistrés dans l'année ainsi que le nombre de personnes différentes ayant effectué ces appels ou ces visites.² L'enquête n'offre pas

¹ Il convient de préciser qu'en ce qui concerne les structures d'accueil de jour n'ont été enquêtées que les structures "professionnalisées", autrement dit disposant pour leur action d'un minimum de temps de travail salarié. Ont été écartées les actions uniquement animées par des bénévoles qui sont particulièrement nombreuses dans le champ de l'accueil de jour. Pouvoir apprécier l'ampleur de l'investissement bénévole dans ces actions est un sujet en soi qui devra faire l'objet d'une future enquête.

² Seule une partie des structures a d'ailleurs été en mesure de fournir des données sur le nombre de personnes différentes accueillies dans l'année.

d'éléments relatifs aux caractéristiques des publics. L'enquête ne renseigne pas non plus sur les prestations délivrées par les services et la qualité de celles-ci. Elle n'avait pas pour but de tenter de mesurer l'efficacité des services de veille sociale.

Malgré ces limites, l'enquête apporte des éléments de connaissance précis sur des services qui pour la plupart sont récents et n'ont pas encore fait l'objet d'enquêtes nationales dans le cadre de la statistique publique. L'unique grande enquête de l'INSEE se rapportant à ce jour aux personnes sans domicile, enquête réalisée en 2001, n'a pris en compte que les personnes fréquentant les services d'hébergement et les distributions de repas chauds.³ L'enquête "Etablissements sociaux" que la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique (DREES) renouvelle périodiquement n'intègre à ce jour que marginalement les services de veille sociale.⁴ Mais les exigences de la LOLF conduisent les administrations à se doter d'indicateurs dans tous les domaines. Cette réforme suscite la collecte généralisée de données relatives aux actions auxquelles contribue le financement de l'Etat, y compris donc aux actions des services de veille sociale.

Jusqu'à présent les travaux d'observation sur la veille sociale et ses publics ont relevé pour l'essentiel d'initiatives associatives. Ces travaux ont eu le plus souvent un caractère local, départemental ou régional. Citons par exemple le travail de l'Observatoire du Samu social de Paris à partir des données "115". Ou encore l'étude "Etat des lieux et analyse comparée des dispositifs 115 en région Aquitaine et Poitou-Charentes" à l'initiative des FNARS régionales de ces deux régions.

Les données 115 ont toutefois commencé à faire l'objet d'un traitement national dans le cadre de l'Observatoire national animé par la FNARS. L'Observatoire national des "115" devrait être en mesure de fournir dès la fin 2007 des données fiabilisées à partir d'un réseau d'une trentaine de sites sentinelles. Dans le champ de l'accueil de jour, le réseau des "Boutiques de solidarité" animé par la Fondation Abbé Pierre a fourni régulièrement ces dernières années des données qui, pour être partielles, n'en constituent pas moins un aperçu à caractère national sur les publics fréquentant les accueils de jour. La Fédération nationale des Samu sociaux s'est également engagée dans la voie de l'observation nationale des publics rencontrés par les maraudes.

Tous ces travaux s'inscrivent encore aujourd'hui dans une approche quasi-exclusivement quantitative. Pour être pertinents, ils devront être complétés par des travaux qualitatifs. On sait que la demande et l'offre de services dépendent de paramètres multiples (contexte socio-économique, choix d'organisation des institutions, configurations partenariales,...). Seule une approche interdisciplinaire est de nature à donner du sens aux données quantitatives. L'Observatoire national des 115 entend développer de tels travaux. La prise en compte de la parole des usagers devra à l'avenir elle aussi être un élément essentiel dans ces travaux d'observation.

Cette enquête sur la veille sociale s'inscrit donc dans un ensemble de travaux qui commencent à émerger. Son ambition est modeste. Elle entend surtout apporter une photographie d'un ensemble de services encore globalement mal connus. Mais elle se veut aussi une contribution pour l'action. Dans ce but, il est apparu utile de présenter systématiquement les résultats par groupes de départements en fonction de l'importance démographique de ceux-ci (les

³ INSEE, Revue Economie et Statistique, Sans domicile, n°391-392, 2006.

⁴ DREES, Etudes et résultats, Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale : Premiers résultats de l'enquête ES 2004, N°507, juillet 2006. _____

départements de moins de 500 000 habitants, les départements compris entre 500 000 et un million d'habitants et les départements de plus d'un million d'habitants.⁵) Pour chacune de ces trois catégories, les résultats sont présentés sous forme de moyennes (moyennes d'activité, moyennes de personnels (en ETP), moyennes des financements dévolus à l'action). Ce choix de présentation devrait permettre de comparer l'activité et les moyens dont disposent les services de veille sociale dans un département avec l'activité et les moyens de ces services dans des départements comparables. Le choix a également été fait de présenter de nombreux résultats à l'échelle régionale pour permettre des comparaisons entre régions d'importance comparable. Ces choix de présentation devraient être utiles dans les discussions locales sur les moyens nécessaires pour agir contre l'exclusion.

Pour l'avenir, soulignons qu'une nouvelle enquête de ce type devrait prendre en compte certains aspects de la veille sociale non traités dans cette enquête. Outre la prise en compte déjà évoquée de l'investissement bénévole, il conviendrait d'appréhender les actions de transport des personnes, les actions d'observation sociale et les actions de coordination entre les différents services de la veille sociale.

En effet, compte tenu que les équipes mobiles ne couvrent que des territoires limités et ne fonctionnent pas toujours en permanence, les services 115 et SAO ont recours à des services de transport. C'est une activité dont il conviendrait de mesurer l'importance et les coûts.

Par ailleurs l'activité d'observation sociale, qui se développe notamment au niveau des 115, mériterait également d'être appréhendée (moyens ; collaborations avec des organismes de recherche).

Enfin la veille sociale mériterait aussi d'être appréhendée comme un tout. Le "Référentiel accueil, hébergement, insertion" recommande la constitution de "plates-formes de premier accueil" au niveau départemental. L'activité de mise en réseau des différents services de la veille sociale est désormais parfois exercée par des coordonnateurs. C'est une nouvelle tendance dont il conviendra de mesurer la progression.

L'évolution des services de veille sociale depuis 2000

En 2000 la DGAS avait réalisé une enquête "veille sociale" du même type que celle réalisée en 2005. La comparaison entre les résultats des deux enquêtes fait apparaître une forte extension des services de veille sociale et des moyens qui leur sont consacrés.

Les services de veille sociale, qui étaient au nombre de 451 en 2000, sont au nombre de 649 en 2005 (+ 43%). Les personnels affectés à ces services, au nombre de 1339 ETP en 2000, représentent 1973 ETP en 2005 (+ 47%).

⁵ Il a été fait un sort particulier à Paris où la situation, du point de vue des sujets qui nous intéressent ici, est atypique à tous égards.

Tableau 1 : **Nombre de services**

	2000	2005	%
Equipes mobiles	74	139	+ 87
SAO	61	109	+ 78
115	66*	115**	+ 74
Accueils de jour	250	286	+ 14
Total	451	649	+ 43

* Seuls les services où la ligne 115 disposait d'écouterants spécifiquement affectés à cette tâche avaient été pris en compte. ** le 115 départemental relève parfois de plusieurs gestionnaires.

Tableau 2 : **Nombre de personnels (en ETP)**

	2000	2005	%
Equipes mobiles	257	301	+ 17
SAO	167	353	+ 111
115	198	406	+ 105
Accueils de jour	717	913	+ 27
Total	1 339	1 973	+ 47

Tableau 3 : **Nombre de départements**

	2000	2005	%
Equipes mobiles *	65	80	+ 60
SAO *	39	65	+ 66
115	66	100	+ 66
Accueils de jour *	85	85	

* au moins un service recensé dans le département

Par rapport aux trois items "nombre de services", "nombre de personnels" et "présence d'au moins un service dans le département", la progression est particulièrement forte pour les SAO et les 115. Le personnel des SAO et des 115 a plus que doublé. On a assisté ces cinq dernières années à la création de véritables pôles physiques et téléphoniques d'accueil-information-orientation dans de nombreux chefs-lieux de départements.

Rappelons que jusqu'au début des années 2000, dans de nombreux départements, notamment dans les moins urbanisés, aucun recrutement spécifique n'était intervenu pour répondre aux appels 115. A partir de 2002, un effort particulier a été engagé pour que partout le 115 corresponde à un véritable service. Dans beaucoup de départements, cela s'est traduit par la création d'un SAO couplé à l'accueil téléphonique 115. Parfois les moyens ont été mutualisés dans une véritable plate-forme de premier accueil de telle sorte que les agents d'accueil interviennent par rotation également au titre des maraudes ou de l'hébergement d'urgence.

La progression touchant le nombre d'équipes mobiles est également très sensible (+87 %). On assiste à une généralisation de ce type d'équipement à l'échelle du pays. Cependant la progression des personnels affectés à ce type de service est plus limitée (257 ETP en 2000 ;

301 en 2005 soit + 17 %). La raison en est que ce type de service repose souvent uniquement sur des acteurs bénévoles, en particulier des membres du réseau Croix-Rouge, organisme très impliqué au plan national dans cette activité. Dans beaucoup de cas, de telles maraudes ne fonctionnent qu'en période hivernale et le plus souvent seulement à l'échelle de la ville chef-lieu.

Les services d'accueil de jour enregistrent également une progression mais une progression limitée. D'une part, comme en 2000, 15 départements ne disposent toujours pas d'au moins un accueil de jour ; d'autre part la progression du nombre de services (+14%) et la progression du nombre d'ETP (+27 %) sont plus faibles que celles enregistrées dans les services 115 et SAO. Au début des années 2000 s'est beaucoup ralenti le fort mouvement de création d'accueils de jour observé tout au long des années 90. Cela a-t-il correspondu au sentiment que le nombre d'accueils de jour professionnalisés, épaulés par un tissu important d'accueils de jour bénévoles, est désormais en mesure de répondre globalement aux besoins ? Ou bien la rareté des ressources a-t-elle conduit localement à des choix dont les projets d'accueil de jour auraient pâti ? Impossible à ce stade de fournir une réponse, même si on sait que la pression de la demande est forte dans de nombreux accueils de jour et les conditions de travail souvent particulièrement éprouvantes pour les intervenants sociaux et les bénévoles.

Incontestablement les services de la veille sociale se sont donc notablement renforcés dans la dernière période. Cette progression ne doit pas cependant faire illusion. Aujourd'hui encore les services d'équipes de rue, les SAO et les accueils de jour ne développent une activité au-delà de la ville chef-lieu que dans une minorité de départements.

Le poids respectif des différents services de veille sociale

L'activité d'accueil de jour est l'activité qui mobilise le plus de moyens dans la veille sociale. A eux seuls les accueils de jour regroupent un nombre de salariés (913 ETP) égal à 86% du nombre de salariés dans les trois autres dispositifs (1060 ETP).

De même, en termes financiers, les accueils de jour représentent un financement total (43 M€) égal à 84% du financement des trois autres dispositifs (50,6 M€).

Or l'Etat ne contribue que pour moitié au financement de l'accueil de jour (21,4M€) alors qu'il finance à 89 % les 115, à 78 % les SAO et à 67 % les équipes mobiles.

Ainsi, contrairement à l'image largement répandue, selon laquelle l'Etat assurerait quasiment seul la prise en charge des personnes sans domicile, il apparaît que dans le domaine de la veille sociale, l'Etat est certes le premier contributeur (66 %) mais que la contribution des collectivités locales est substantielle en vertu de la forte implication de celles-ci dans le financement de l'accueil de jour.⁶

⁶ Il convient bien sûr de tenir compte aussi de la contribution associative dans la veille sociale à travers les fonds propres que les associations y consacrent et plus encore le temps de travail bénévole que les associations mobilisent.

Les écarts géographiques

Le tableau ci-dessous illustre les différences d'échelle considérables en matière de veille sociale selon la taille démographique du département.

Dans la majorité des départements, c'est-à-dire dans les 53 départements encore largement ruraux où la population est inférieure à 500 000 habitants, la veille sociale est un dispositif réduit : une dizaine d'ETP au total en moyenne. Bien souvent il s'agit d'une seule équipe polyvalente au chef-lieu.

Il n'y a guère que dans les 20 départements de plus d'un million d'habitants et dans une partie des 26 départements de 500 000 à 1 million d'habitants que se sont constitués au moins une équipe mobile professionnelle, un SAO, un 115 et plusieurs accueils de jour.

La situation de Paris apparaît ici dans toute sa singularité avec quelque 266 ETP recensés.⁷

Tableau 4 : **Nombre d'ETP en moyenne**

Départements	Equipes mobiles	SAO	115	Accueils de jour	Total
- 500 000 habitants	1,3	2,7	1,7	4,7	10,4
Entre 500 000 et 1 000 000 d'habitants	2,6	7,5	4	8	22,1
+ 1 000 000 d'habitants	8,8	7,1	8,5	28,5	52,9
Paris	38,2	32,5	54	141,5	265,4

Le nombre de personnes différentes accueillies dans l'année

La connaissance du nombre de personnes différentes accueillies dans l'année fait souvent défaut dans les associations. Une telle connaissance présuppose en effet la mise en œuvre

⁷ Un chiffre par ailleurs sous estimé. En effet en matière de maraudes n'ont été comptées à Paris que les équipes mobiles du SAMU social. Or d'autres associations (Emmaüs, Médecins du Monde, Cœur des Haltes,..) pratiquent les maraudes. Par ailleurs la RATP a ses équipes du "recueil social", la Préfecture de Police ses équipes de la BAPSA et la Ville de Paris a également des équipes de professionnels qui vont au-devant des personnes. Une étude actuellement en cours devrait fournir prochainement une vision d'ensemble.

d'une base de données traitées informatiquement et d'une formation des personnes qui accueillent le public, en particulier des bénévoles qui sont nombreux à être associés aux activités de maraudes et d'accueil de jour.

Toutefois ces données ont pu être recueillies dans un nombre suffisant de départements et de structures pour permettre d'établir des moyennes de fréquentation pour chaque type de service dans le cadre des trois groupes de départements retenus.

Tableau 5 : Moyenne annuelle du nombre d'individus ayant eu recours aux services de la veille sociale dans l'année 2005

Départements	équipes mobiles	SAO	115	accueils de jour
- 500 000 habitants	272	721	490	820
Entre 500 000 et 1 000 000 d'habitants	896	1 857	1 613	1778
+ 1 000 000 d'habitants	1 377	2 855	7 325	4 694
Paris	14 433	3 986	32 202	24 245

Il importe bien sûr de souligner la présence de doubles comptes. Dans beaucoup de départements, un service est assuré par plusieurs associations. Même dans le cas du 115, qui est généralement assuré par un seul organisme, on compte au moins deux gestionnaires dans une dizaine de départements. Une personne recourant au seul service 115 a donc pu dans certains départements être comptée deux fois. Il arrive aussi que la même personne se fasse enregistrer sous des identités différentes. Par ailleurs les utilisateurs d'un certain type de services peuvent tout aussi bien être des utilisateurs d'un ou plusieurs autres types de services. La personne rencontrée par une équipe de maraude peut solliciter le 115 et le SAO et se rendre dans un ou plusieurs lieux d'accueil de jour.

L'élimination des doubles comptes exigerait un travail d'observation sociale inter-partenaire dont les prémisses sont à peine posées aujourd'hui. En conséquence les moyennes retenues dans le tableau ci-dessus ne sauraient fournir autre chose que des ordres de grandeur très approximatifs.

Tout en gardant donc à l'esprit les limites de l'exercice, ces moyennes suggèrent des fourchettes de fréquentation. Ainsi on peut estimer grossièrement le public qui sollicite dans une année les services de la veille sociale comme étant compris dans une fourchette :

- de 500 à 2000 personnes dans les 53 départements de moins de 500 000 habitants
- de 2 à 5000 personnes dans les 26 départements de 500 000 à 1 million d'habitants
- de 5 à 10 000 personnes dans les 20 départements de plus de 1 million d'habitants

- et au-delà de 10 000 personnes à Paris (24 000 personnes ont été recensées dans les accueils de jour de la capitale mais les doubles comptes sont probablement très nombreux).

Dans le même esprit il est possible d'avancer des ordres de grandeur quant à la sollicitation France entière de chacun des dispositifs de veille sociale :

- 63 000 personnes rencontrées par les équipes mobiles (données collectées dans 68 départements sur 80 disposant d'au moins une équipe mobile)
- 89 000 usagers de SAO (données collectées dans 55 départements sur 65 disposant d'un SAO)
- 141 000 usagers du 115 (données collectées dans seulement 42 départements. Toutefois Paris et la majorité des départements de + de 1 million d'habitants ont fourni ces données)
- 182 000 usagers des accueils de jour (données collectées dans 77 départements sur 85 départements dotés d'au moins un accueil de jour avec du personnel salarié).

Mais une personne peut toutefois avoir été enregistrée dans plusieurs services dans un même département et dans différents services dans plusieurs départements.

Par ailleurs ces données correspondent à des fréquentations sur une période d'un an. Rappelons que la grande enquête 2001 de l'INSEE sur les personnes sans domicile recensait le nombre de personnes ayant dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation ou un centre d'hébergement le jour précédant l'enquête. En procédant à cette enquête "un jour donné", l'INSEE avait alors recensé 86 000 personnes sans domicile.

Les montants financiers et le coût des services de veille sociale

Les montants financiers

La création significative de nouvelles structures ces cinq dernières années et l'extension de la couverture géographique se sont traduits par une progression importante des financements consacrés à la veille sociale

La structuration d'un pôle information-orientation s'appuyant sur un SAO/115 dans de nombreux départements s'est traduite par une progression considérable des montants financiers consacrés à ces deux types de services (+164% pour les SAO ; + 249% pour les 115).

Tableau 6. Montants financiers

	2000		2005		Progression en % du financement total
	Financement total	Etat	Financement total	Etat	
Equipes mobiles	9,1	5,9	13,8	9,2	+ 51
SAO	5,6	4,4	14,8	11,6	+ 164
115	6,3	5,4	22	19,6	+ 249
Accueils de jour	30	15	43	21,3	+ 43
total	51	30,7	93,6	61,7	+83

Globalement les montants financiers consacrés à la veille sociale ont progressé durant la période de 83% (51 M€ en 2000 ; 93,6M€ en 2005). Les montants que consacre l'Etat à la veille sociale ont doublé (30,7M€ en 2000 ; 61,7M€ en 2005).

Les montants consacrés aux équipes mobiles (9,1M€ en 2000 ; 13,8 en 2005) et aux accueils de jour (30 M€ en 2000 ; 43 en 2005), soit respectivement + 51% et + 43%, ont eux aussi notablement progressé mais dans une proportion moindre.

Rappelons que les charges de fonctionnement des services de veille sociale sont essentiellement des dépenses de personnel. Cette progression importante des crédits consacrés à la veille sociale s'est traduite par une forte progression du nombre d'ETP consacrés à cette activité tous services confondus (1339 ETP en 2000 ; 1973 en 2005, soit + 47%).

Le coût des services de veille sociale

Le montant des financements consacrés à chacun des services de veille sociale à l'échelle départementale a été rapporté au nombre d'individus différents ayant sollicité ces services dans les départements où les données sur la fréquentation annuelle ont pu être collectées.

Cela a permis d'établir un coût annuel moyen de la prestation par individu et par type de service :

- équipes mobiles : 183 €
- SAO : 163 €
- 115 : 86,5 €
- accueils de jour : 251 €

Il est logique que la prestation d'accueil de jour (251 € en moyenne par individu) soit nettement plus onéreuse que la prestation "115" (86,5 €) : la prestation d'accueil de jour recouvre un large spectre d'actions d'accueil physique alors que la prestation 115 ne recouvre que du temps d'écoute téléphonique.

Ce coût moyen de chaque prestation par individu a été décomposé en fonction de l'importance du département dans lequel la prestation est intervenue. Ces résultats sont donnés dans la seconde partie du document pour chacun des services de la veille sociale. On observe des écarts importants. Ainsi le coût de la prestation 115 par individu est de 59€ dans les départements de plus de 1 million d'habitants alors qu'il est de 111€ dans les départements de moins de 500 000 habitants. De même le coût de la prestation SAO par individu est de 117€ dans les départements de plus de 1 million d'habitants et de 190€ dans les départements de moins de 500 000 habitants. Ces écarts semblent s'expliquer par le petit nombre de personnes ayant recours à ces services dans les départements de moins de 500 000 habitants alors que la constitution d'un service professionnalisé implique dans tous les cas un minimum incompressible de recrutements.

Cependant ces écarts ne se retrouvent pas en matière d'accueil de jour (coût de 254€ dans les départements de moins de 500 000 habitants ; 251 dans les départements de plus de 1 million d'habitants). En matière d'équipes mobiles, le coût (163 €) dans les départements de moins de 500 000 habitants est inférieur au coût (252€) dans les départements de plus de 1 million d'habitants sans doute parce que les équipes mobiles dans de nombreux départements de moins de 500 000 habitants reposent en tout ou partie sur des équipes bénévoles.

RESULTATS

par catégorie de services

LES EQUIPES MOBILES

Résumé

Des équipes mobiles avec du personnel salarié ou reposant uniquement sur des bénévoles ont été recensées dans 80 départements.

Dans 63 départements en 2005 contre 50 en 2000, il existe au moins une équipe mobile disposant d'un personnel salarié.

Les équipes mobiles rencontrent 63 600 personnes (données recueillies dans les 68 départements ayant pu renseigner le nombre de personnes différentes rencontrées pendant l'année). En moyenne un salarié d'équipe mobile rencontre 930 personnes différentes dans l'année. Ces données peuvent toutefois inclure des doubles comptes.

Le financement des équipes mobiles représente 13,8 M€. L'Etat en assure 85 % .

Par rapport à la dernière enquête réalisée en 2000, on observe un sensible renforcement de ce dispositif. On est passé de 74 à 139 équipes mobiles et de 257 ETP salariés à 301.

2005	Nbre d'individus accueillis en moyenne	Nbre d'ETP en moyenne dévolus aux équipes mobiles	Financement moyen dévolu aux équipes mobiles	Budget dévolu en moyenne à chaque individu rencontré
Départements de moins de 500 000 habitants	272	1,3	44 516€	163€
Départements de 500 000 à 1 million d'habitants	896	2,6	105 858€	118€
Départements de plus de 1 million hab (sauf Paris)	1377	8.8	347 705	252€

Paris	14 433	38,25	2 636 071	182 €
-------	--------	-------	-----------	-------

--	--	--	--	--

RAPPEL DES MISSIONS

Selon la définition du Référentiel Accueil Hébergement Insertion, « l'essence même des équipes mobiles est d'aller vers les personnes les plus désocialisées qui n'ont plus ou pas le désir et la capacité de demander de l'aide, quel que soit le lieu où elles sont ». Au cours des tournées qu'elles effectuent de jour, comme de nuit, leur rôle consiste à évaluer les dangers encourus par les personnes rencontrées dans la rue le plus souvent en situation de survie précaire, à leur proposer des services et à les mettre en relation avec des prestataires pouvant répondre à leurs besoins.

Les publics visés par les équipes mobiles sont les personnes en situation d'urgence sociale et tous ceux qui ne fréquentent que rarement ou pas du tout les structures existantes (hébergement d'urgence, accueil de jour).

Ce sont souvent des personnes qui vivent à la rue depuis très longtemps ou encore en squat et des personnes isolées en milieu rural.

Les prestations proposées par les équipes mobiles sont nombreuses :

- mise à l'abri, soins primaires
- facilitation de l'accès aux droits et aux soins
- orientation.

Les interventions des équipes mobiles nécessitent une forte coordination entre intervenants du terrain et institutions sanitaires et sociales.

Les équipes mobiles doivent pouvoir s'appuyer sur les services sanitaires et sociaux notamment ceux en charge de l'hébergement et des soins.

Elles doivent être intégrées à des plates-formes «accueil-orientation» afin de renforcer l'interactivité des intervenants. Articulées avec les pompiers, la police, le 15 et le 115, elles peuvent aussi mobiliser les professionnels de l'urgence hospitalière.

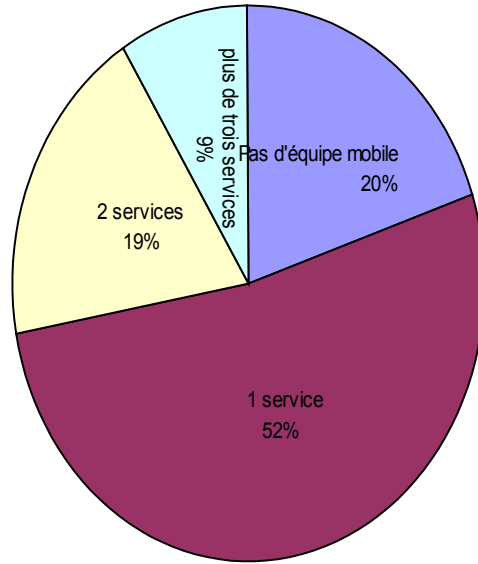
Au-delà des interventions d'urgence, les équipes mobiles ont vocation à mener des interventions d'accompagnement au long cours. Ce type d'intervention nécessite des professionnels qualifiés (travailleur de rue, infirmier, assistante sociale...) capables de s'adapter à la personne, créant avec elle un climat de confiance.

Le nombre de services d'équipes mobiles

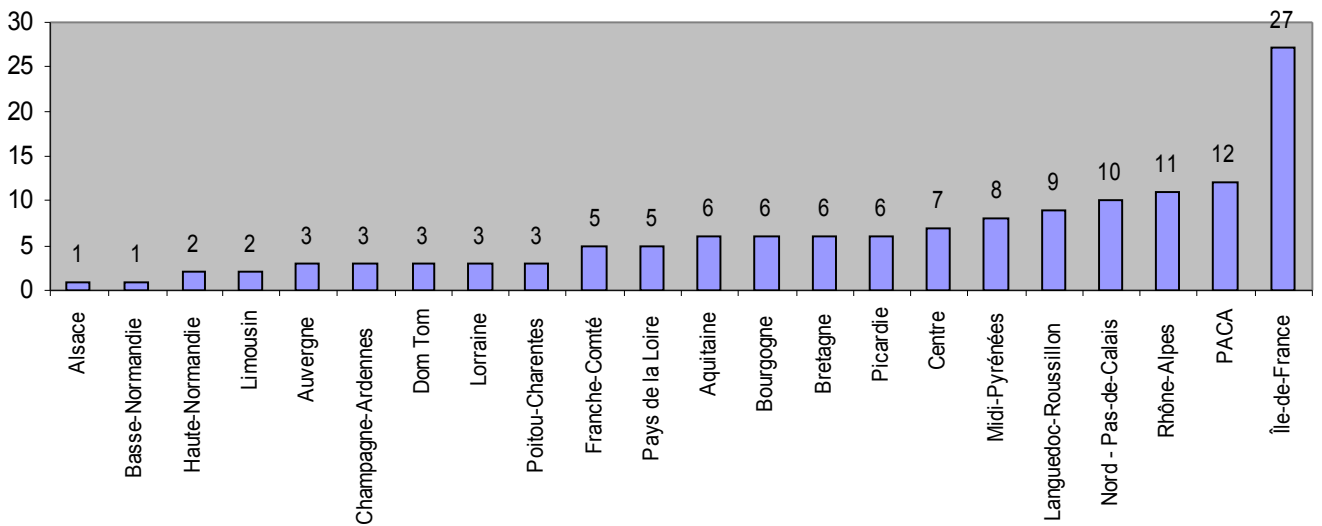
En 2005, 80 départements avaient au moins un service d'équipe mobile. 52 départements avaient 1 service ; 19 départements, 2 services et 9 départements, 3 ou plus.

Au total, sur 80 départements, il y a 139 services d'équipes mobiles.

Nombre de services d'équipes mobiles dans les départements français



Nombre de services d'équipes mobiles par région

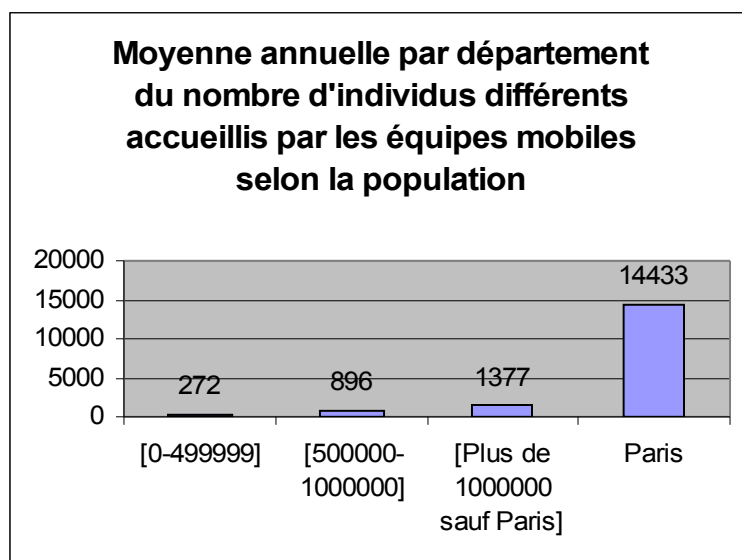


Nombre de personnes à la rue rencontrées par les équipes mobiles

Sur 68 départements (incluant Paris et la plupart des départements les plus urbanisés), le nombre d'individus différents rencontrés par les équipes mobiles dans l'année s'élève à 63 602.

En moyenne dans les 68 départements, un salarié rencontre 935 personnes différentes dans l'année.

Dans les 29 départements de moins de 500 000 habitants, les équipes mobiles rencontrent en moyenne 272 personnes différentes dans l'année ; dans les départements de plus de 1 million d'habitants, hors Paris, le nombre moyen de personnes rencontrées par les équipes est de 1377. Les équipes mobiles du Samu social de Paris ont rencontré 14 433 personnes différentes dans l'année 2005. Ces données incluent toutefois probablement des doubles comptes.



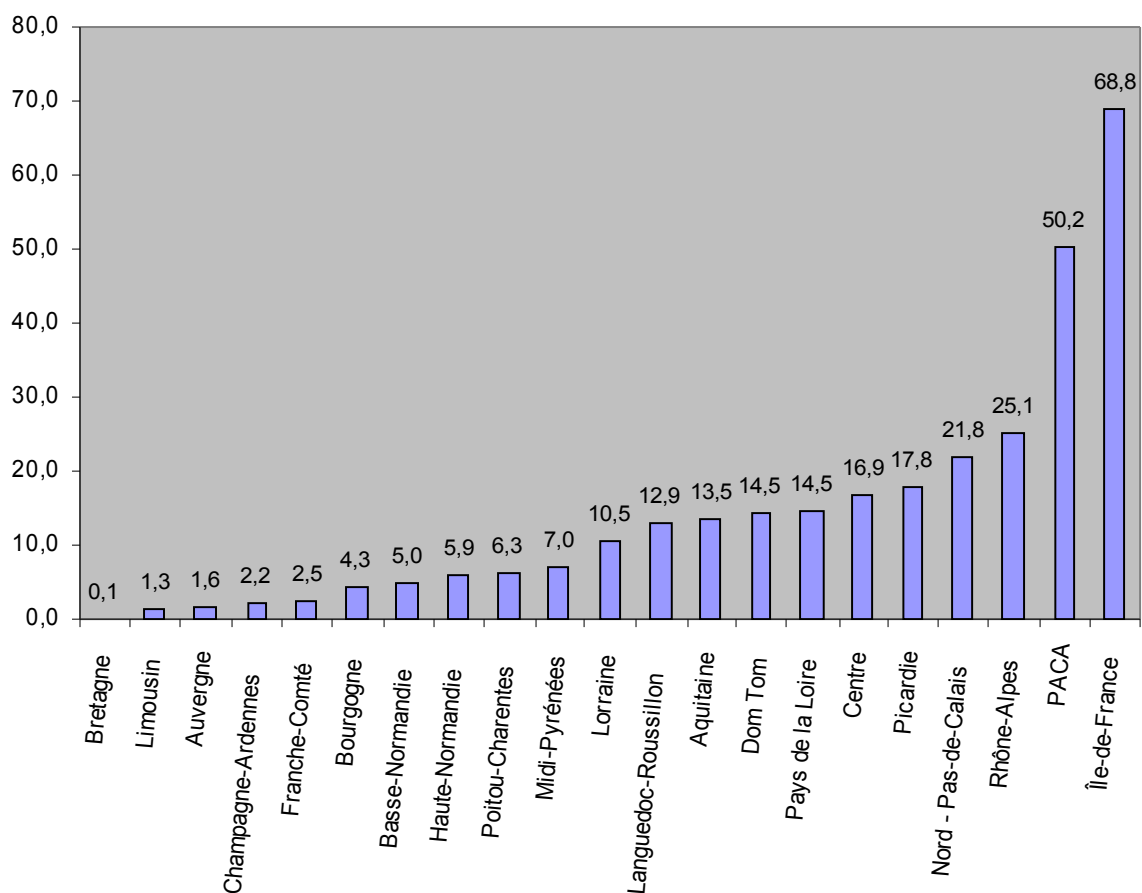
Pour les départements, le **coût moyen** pour une personne accueillie et/ou suivie est de 183 €. Plus précisément ce coût est de :

- 163 € dans les départements de moins de 500 000 habitants
- 118 € dans les départements de 500 000 à 1 million d'habitants
- 252 € dans les départements de plus de 1 million d'habitants (sauf Paris)
- 182,6 € à Paris.

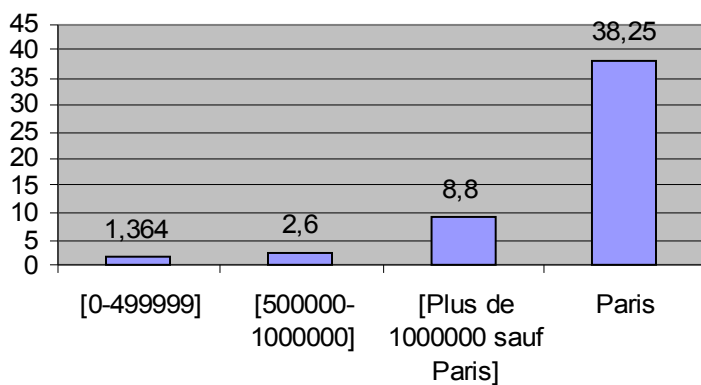
L'effectif salarié des services d'équipes mobiles

En 2000, 50 départements avaient des structures d'équipes mobiles avec du personnel rémunéré. En 2005, 63 départements étaient dans cette situation.

Emploi salarié dans les services d'équipes mobiles par région



Moyenne départementale des ETP des équipes mobiles en fonction de la population



Les départements de moins de 500 000 habitants ayant au moins une équipe mobile ont en moyenne 1,3 salarié affecté à cette activité, les départements entre 500 000 et un million d'habitants 2,6 ETP et les départements urbains de plus d'un million d'habitants 8,8 ETP. Paris (Samu social) compte 38,25 ETP.

En 2000, l'effectif salarié dans les services d'équipes mobiles était de 257 ETP. En 2005, il était de 301 ETP, soit une progression de l'effectif de 17%.

On comptait en 2005, 32 emplois aidés dans les services d'équipes mobiles, soit 27% de l'effectif salarié.

Le financement des équipes mobiles

En 2000, le financement total des services d'équipes mobiles sur l'ensemble de la France était de 9,1 M€ ; la participation de l'Etat à leur financement s'élevait à 5,9 M€, soit 65,7% du financement total.

En 2005, le financement total des services d'équipes mobiles était de 13,8 M€ (données disponibles pour 68 départements) ; le financement de l'Etat était de 9,2 M€, soit 66,8 % du financement total. Entre 2000 et 2005, le financement des équipes mobiles a augmenté de 52%.

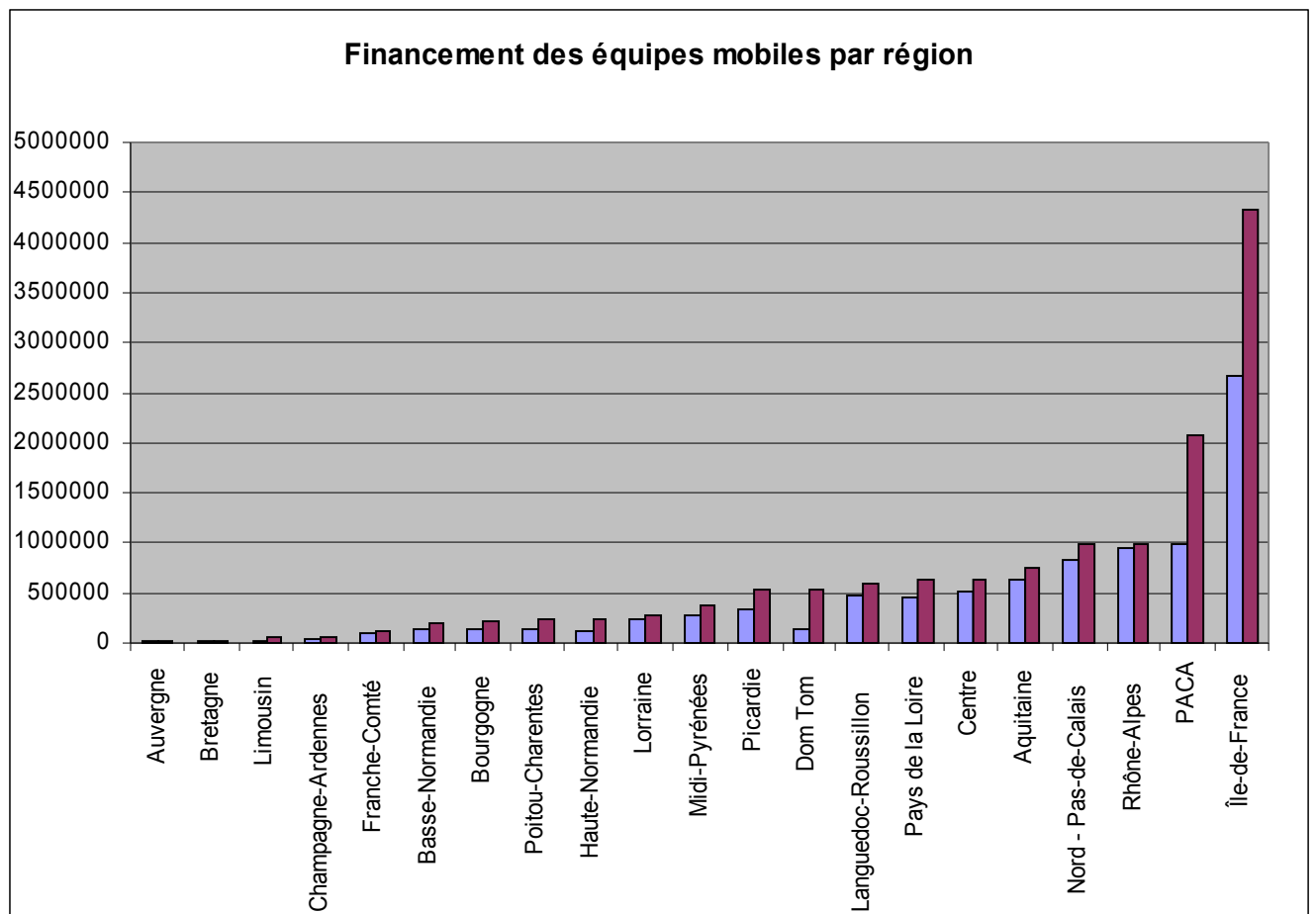
La part de l'Etat dans le financement des équipes mobiles varie de 48% pour la région PACA à 100% pour l'Auvergne. Pour huit régions, la participation de l'Etat est supérieure à 80%.

Région	Part du financement de l'Etat dans le financement total des équipes mobiles
Auvergne	100%
Bretagne	81%
Limousin	50%
Champagne-Ardenne	81%
Franche-Comté	76%
Basse-Normandie	73%
Bourgogne	66%
Poitou-Charentes	63%
Haute-Normandie	52%
Lorraine	89%
Midi-Pyrénées	72%
Picardie	65%
Dom Tom	27%
Languedoc-Roussillon	79%
Pays de la Loire	73%
Centre	82%

Aquitaine	82%
Nord - Pas-de-Calais	83%
Rhône-Alpes	96%
PACA	48%
Île-de-France	62%

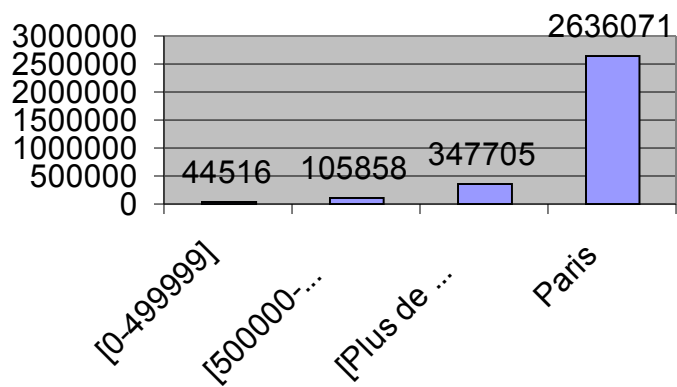
L'Auvergne, la Bretagne, le Limousin et la région Champagne-Ardennes consacrent moins de 100 000 € au dispositif d'équipe mobile.

Le Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes y consacrent un peu moins d'un million, PACA, plus de deux millions et l'Île-de-France plus de 4,3 millions.



1^{ère} colonne : financement Etat ; 2^{ème} colonne : financement total.

Moyenne annuelle des dépenses pour équipes mobiles selon la population départementale



LES SERVICES ACCUEIL ORIENTATION (SAO)

Résumé

Dans 65 départements en 2005 contre 39 en 2000, il existe au moins un SAO disposant d'un personnel salarié.

Les SAO sont fréquentés par 89 000 personnes (données fournies dans les 55 départements ayant pu différencier les personnes différentes accueillies sur une année). En moyenne un salarié de SAO rencontre 300 personnes différentes dans l'année. Ces données peuvent toutefois inclure des doubles comptes.

Le financement des SAO représente 14,8 M€. L'Etat en assure 78 %.

Par rapport à la dernière enquête réalisée en 2000, on observe un sensible renforcement de ce dispositif. On est passé de 61 à 109 SAO et de 167,5 ETP salariés à 353,6.

2005				
Départements de :	Nbre d'individus accueillis en moyenne	Nbre d'ETP en moyenne dévolus au(x) SAO	Financement moyen dévolu au(x) SAO	Budget dévolu en moyenne pour chaque individu accueilli
moins de 500 000 habitants	721	2,7	137 448 €	190 €
500 000 à 1 million d'habitants	1 857	7,5	394 341 €	212 €
plus de 1 million d' habs (sauf Paris)	2 855	7,1	334 647 €	117 €
Paris	3 986	32,5	1 539 748 €	386 €

RAPPEL DES MISSIONS

Le SAO peut être défini comme un guichet (accueil physique) où sont initialisés des parcours individualisés. L'accueil physique est parfois couplé avec le service 115 d'accueil téléphonique.

Le SAO met en œuvre un accueil physique et une écoute professionnelle reposant sur du personnel qualifié. Il vise à être en capacité d'identifier les besoins en matière d'accès aux droits et s'efforce d'assurer un suivi de l'orientation des personnes.

L'enquête recense les structures assurant une prestation de SAO qui ont du personnel salarié dévolu spécifiquement à cette mission.

La création d'un SAO vise généralement à assurer de façon centralisée une mission d'accueil et d'orientation à l'échelle d'une agglomération ou d'un département sur la base d'un conventionnement entre les partenaires du dispositif d'accueil, hébergement, insertion.

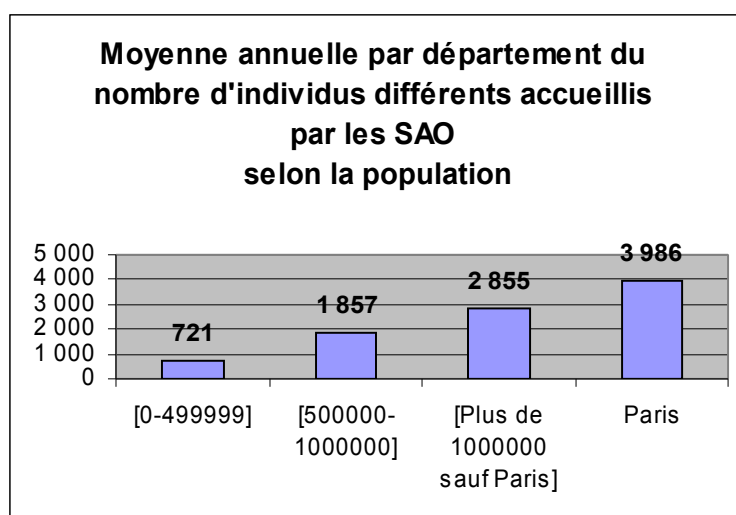
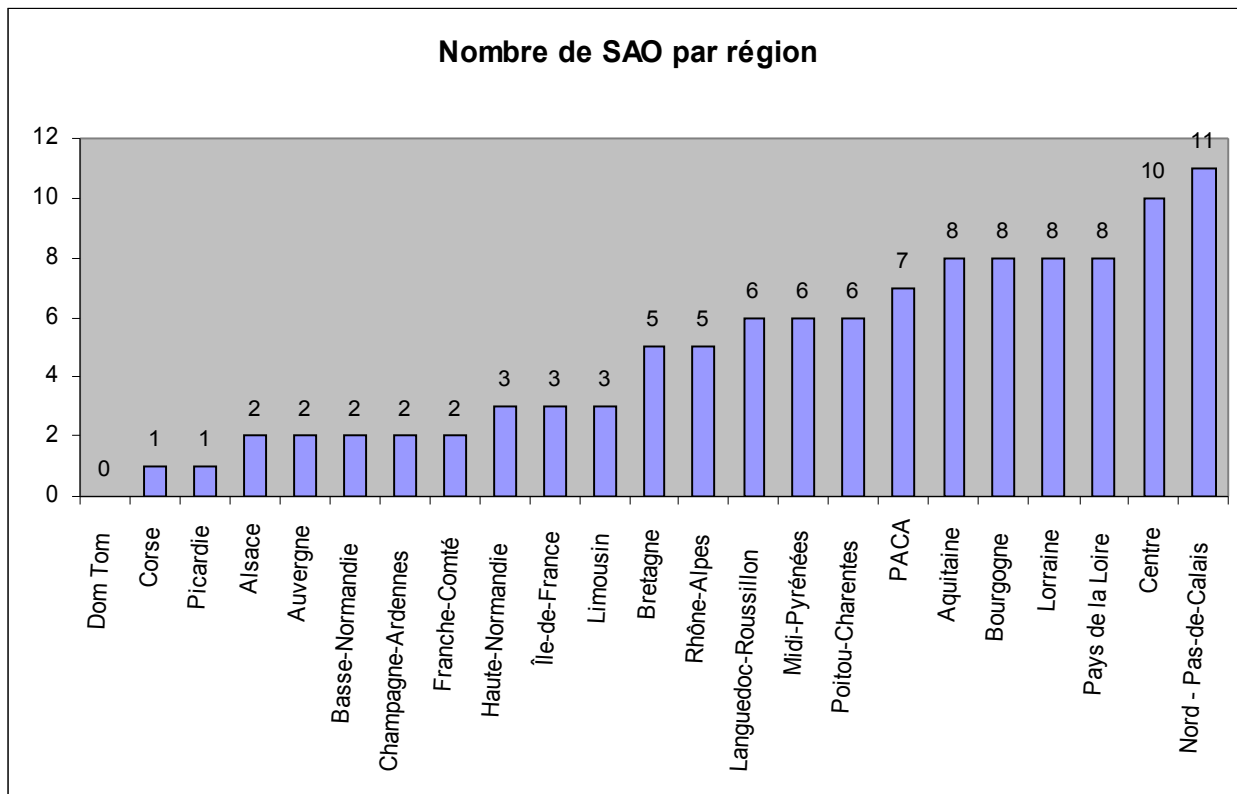
Nombre de Services Accueil Orientation

34 départements n'ont pas identifié de SAO, dont certains grands départements urbains : le Rhône, la Loire-Atlantique, 6 départements d'Ile de France.

En 2000, on comptait 61 SAO répartis dans 39 départements. Désormais il existe 109 SAO répartis sur 65 départements.

41 départements disposent d'un SAO, 15 départements en ont deux et 9 en ont trois et plus.

Le nombre de SAO varie de 1 à 11 selon les régions. La Corse et la Picardie ont seulement un SAO. L'Alsace et la Basse-Normandie ont 2 SAO, La Lorraine et les Pays de Loire en ont 8, la région Centre en a 10 et le Nord Pas-de-Calais, 11.



Nombre de personnes différentes accueillies dans les SAO

Les SAO ont accueilli 89 149 personnes différentes en 2005 (données recueillies dans 55 départements sur les 65 disposant de SAO). Les usagers des SAO sont en moyenne 2,2 pour 1 000 personnes dans la population générale.

Le nombre moyen de personnes accueillies en SAO est de 720 pour les départements de moins de 500 000 habitants, 1 857 pour les départements entre 500 000 et un million d'habitants, 2 855 pour les départements de plus de 1 million d'habitants hors Paris et de 3 986 pour Paris.

(Doublés comptes possibles)

En moyenne, un salarié accueille 300 personnes différentes dans l'année.

Le coût des SAO

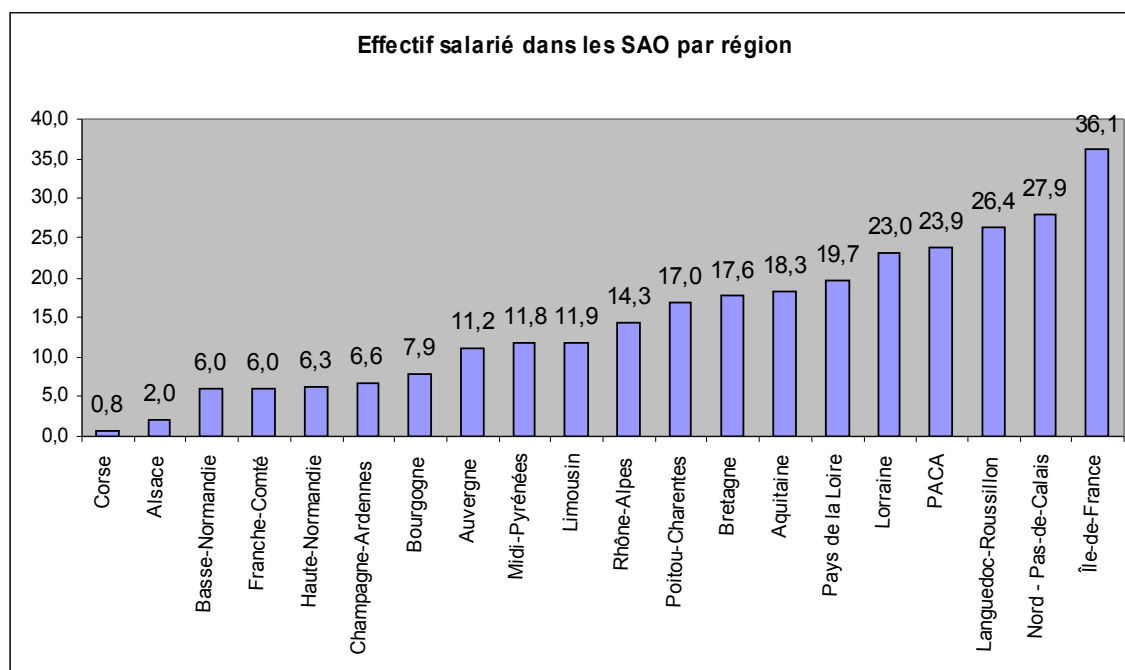
Pour les 55 départements répondants, le coût moyen du dispositif SAO pour une personne accueillie et/ou suivie est de 163 €.

Plus précisément ce coût est de :

- 190 € dans les départements de moins de 500 000 habitants
- 212 € dans les départements de 500 000 à 1 million d'habitants
- 117 € dans les départements de plus de 1 million d'habitants (sauf Paris)
- 386 € à Paris.

L'emploi salarié dans les Services Accueil Orientation

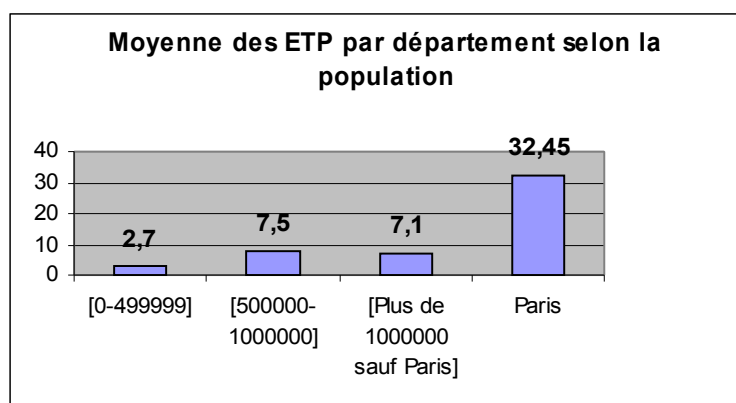
On recense 353,6 ETP salariés travaillant dans les SAO (données disponibles pour 57 départements) dont 37,8 ETP emplois aidés.



Le nombre d' «équivalents temps plein» travaillant dans les SAO était de 167,6 ETP en 2000.

L'effectif salarié dans les SAO varie fortement selon les régions. La Lorraine, le Languedoc-Roussillon, PACA et le Nord-Pas-de-Calais ont plus de 23 ETP salariés affectés à des SAO. L'Ile-de-France en compte 36,1 ETP, dont 32,5 travaillant à Paris.

L'effectif salarié progresse en règle générale avec l'importance de la population du département. Parmi les départements ayant au moins un SAO, les petits départements ont un effectif moyen de 2,7 salariés, les départements moyennement et fortement peuplés, de 7 salariés.



Le financement des SAO

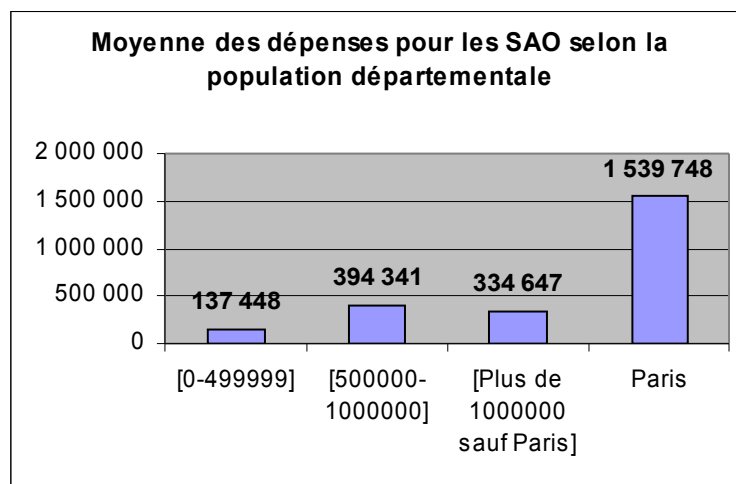
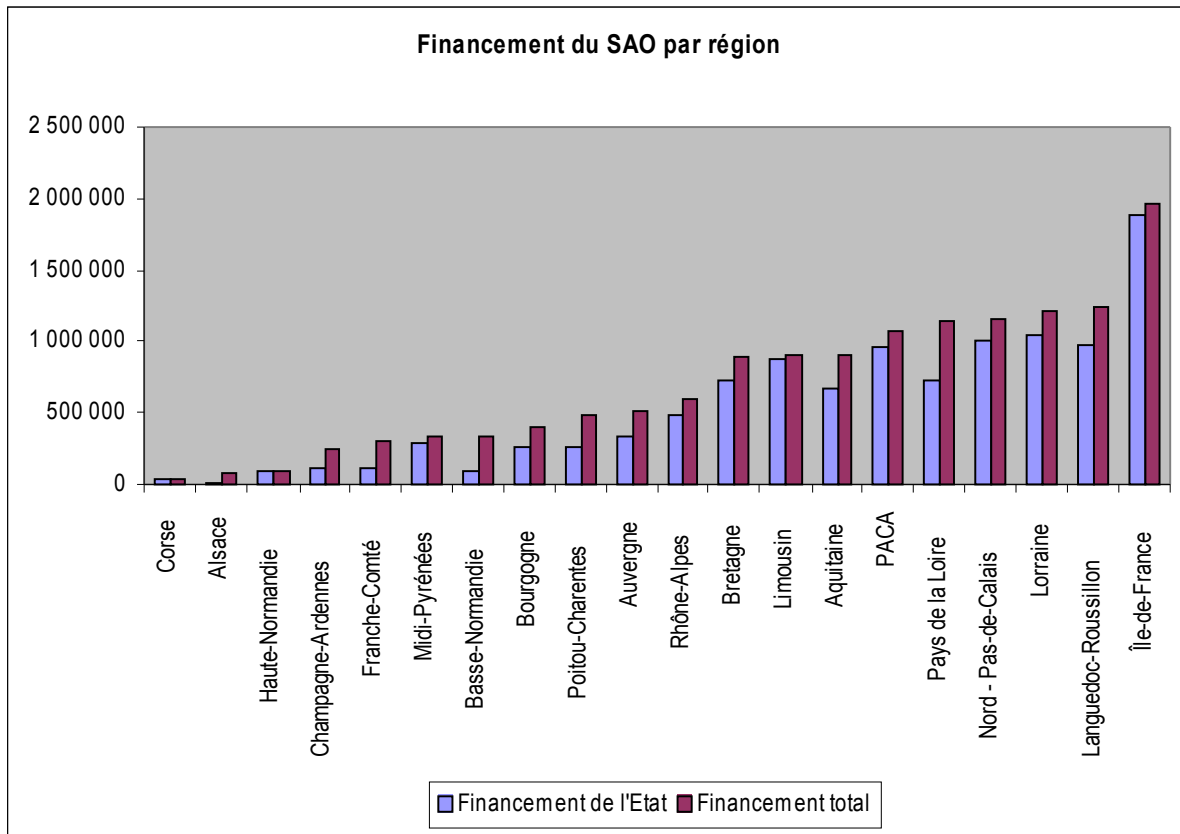
En 2000, le financement total des SAO était d'un montant de 5,6 M€ ; le financement de l'Etat, d'un montant de 4,4 M€, représentait 78,3 % du financement total.

En 2005, le financement total des structures assurant la mission de SAO s'élève à 14,8 M€ (données disponibles pour 54 départements). Le financement de l'Etat est de 11,6 M€ soit une proportion du financement total égale à 78 %.

Entre 2000 et 2005, le financement des SAO a été multiplié par 2,6.

La part de l'Etat dans le financement des SAO varie de 11 % en Alsace à 100 % en Corse. Dans 12 régions, la part de l'Etat dans le financement du SAO est au moins égale à 80 %.

Région	Part du financement de l'Etat dans le financement total du SAO
Corse	100 %
Alsace	11 %
Haute-Normandie	97 %
Champagne-Ardenne	46 %
Franche-Comté	37 %
Midi-Pyrénées	86 %
Basse-Normandie	30 %
Bourgogne	67 %
Poitou-Charentes	54 %
Auvergne	64 %
Rhône-Alpes	83 %
Bretagne	81 %
Limousin	97 %
Aquitaine	74 %
PACA	89 %
Pays de la Loire	63 %
Nord - Pas-de-Calais	87 %
Lorraine	86 %
Languedoc-Roussillon	79 %
Lorraine	86 %
Île-de-France	96 %



LES SERVICES TELEPHONIQUES 115

Résumé

Par rapport à la dernière enquête réalisée en 2000, on observe un très sensible renforcement de ce dispositif. On est passé de 66 à 115 gestionnaires disposant d'un personnel spécifique affecté à cette mission. Le nombre d'écoutants (en ETP) a doublé : 197,7 ETP en 2000 ; 406 en 2005.

Dans les 42 départements qui ont été en mesure de fournir le nombre de personnes différentes appelant le 115 dans l'année, le 115 a été composé par 141 000 personnes. Dans ces départements, en moyenne, un salarié du 115 a été sollicité par 625 personnes différentes dans l'année. Ces données peuvent toutefois inclure des doubles comptes.

Le financement du 115 représente près de 22 M€. L'Etat en assure 87%.

Compte tenu du faible nombre d'appels dans les départements les moins peuplés, le coût du service 115 rendu à chaque appelant a tendance à y être nettement plus onéreux que dans les départements de plus d'un million d'habitants.

2005	Nbre d'individus appelant en moyenne	Nbre d'ETP en moyenne dévolus au 115	Financement moyen dévolu au 115	Budget dévolu en moyenne pour chaque appelant
Départements de moins de 500 000 habitants	490	1,7	54 799 €	111€
Départements de 500 000 à 1 million d'habitants	1 613	4	148 451€	92€
Départements de plus de 1 million habs (sauf Paris)	7 325	8,5	431 874€	59€
Paris	32 202	54	2 357 547€	73 €

RAPPEL DES MISSIONS

Le 115 est la ligne téléphonique départementale d'accueil et d'aide aux personnes sans abri et en grande difficulté.

Comme les autres numéros d'urgence, le 115 fonctionne 365 jours par an, 24 heures sur 24.

Le 115 apporte une réponse de proximité à tout appelant. Il assure des missions d'accueil, d'écoute et d'information ; d'évaluation et d'orientation, notamment vers l'hébergement ; de contribution à l'observation sociale en termes de connaissance et d'alerte tant par rapport aux publics que par rapport aux limites et dysfonctionnements du dispositif d'accueil et d'hébergement.

Le 115 recense au quotidien les capacités d'hébergement.
Certaines places d'hébergement et nuitées d'hôtel sont dédiées au 115.

Pour les départements de taille modeste, le flux d'appels véritables ne justifie pas un investissement en personnel et en équipement matériel très important. Toutefois, même dans ce cadre, le 115 est défini comme un service autonome avec des moyens clairement identifiés : ligne spécifique, local et moyens techniques propres, temps de travail salarié uniquement dévolu au 115.

Pour les départements importants, le flux d'appels nécessite une véritable équipe d'écouterants dont l'action est encadrée par un responsable coordinateur.

Le 115 est un élément essentiel du "dispositif de la veille sociale", expression d'un partenariat large où chaque acteur est co-responsable du dispositif.

Les structures gérant le 115

Dans chaque département, il existe au moins un gestionnaire du 115. Mais la gestion du 115 peut être partagée selon les tranches horaires et/ou les jours de la semaine entre plusieurs organismes.

En 2000, il y avait 66 structures avec du personnel salarié spécifiquement affecté à ce dispositif gestionnaires du 115. En 2005, 115 structures ont été recensées. Le nombre de structures gestionnaires a progressé de 74% entre 2000 et 2005.

Dans la grande majorité des départements (88), le 115 est géré par une seule structure, dans neuf départements il est géré par deux structures et dans seulement trois départements, plus de deux.

Le nombre total d'appels

Le nombre d'appels véritables, c'est-à-dire autres que les appels dits polluants ou perturbants, dans les départements autres que Paris, a été en 2005 de 1 116 340 (données recueillies dans 96 départements).

Le Samu social de Paris, qui gère le 115 dans la capitale, a enregistré cette année-là 292 596 appels véritables.

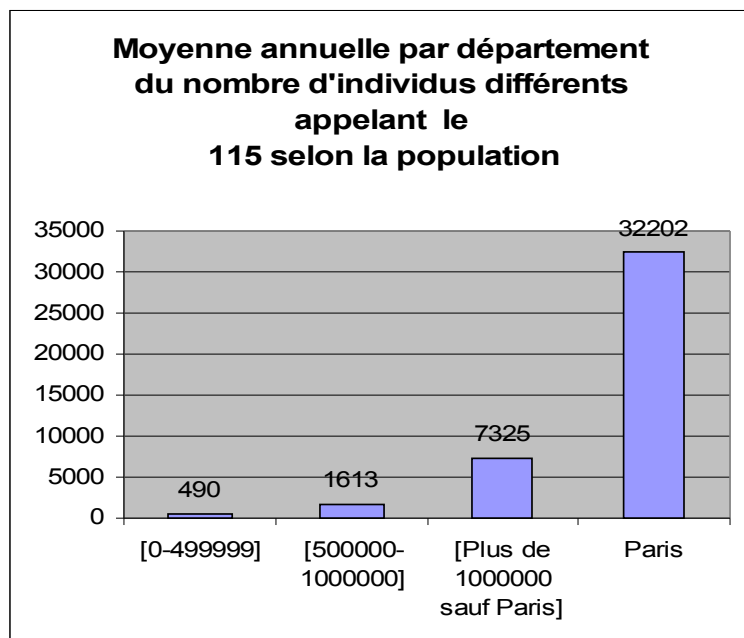
Nombre de personnes différentes sollicitant le 115

Les associations gestionnaires du 115 ne sont pas toujours en mesure d'évaluer le nombre d'individus différents recourant à ce service durant une année.

Ce nombre n'a pu être obtenu que pour 42 départements. Toutefois 12 départements sur les 20 départements qui ont plus de 1 million d'habitants, Paris inclus, figurent dans ces 42 départements.

Dans ces 42 départements, 141 038 usagers du 115 ont été dénombrés en 2005 soit 5 usagers en moyenne pour 1000 habitants.

Le nombre moyen de personnes appelant le 115 est de 490 pour les départements de moins de 500 000 habitants, 1 613 pour les départements entre 500 000 et un million d'habitants, 7 325 pour les départements de plus de 1 million d'habitants hors Paris et de 32 202 pour Paris. Ces données peuvent toutefois inclure des doubles comptes.



Pour les 42 départements analysés, le **coût moyen** annuel pour un appelant est de 86,5€. Plus précisément, ce coût est de :

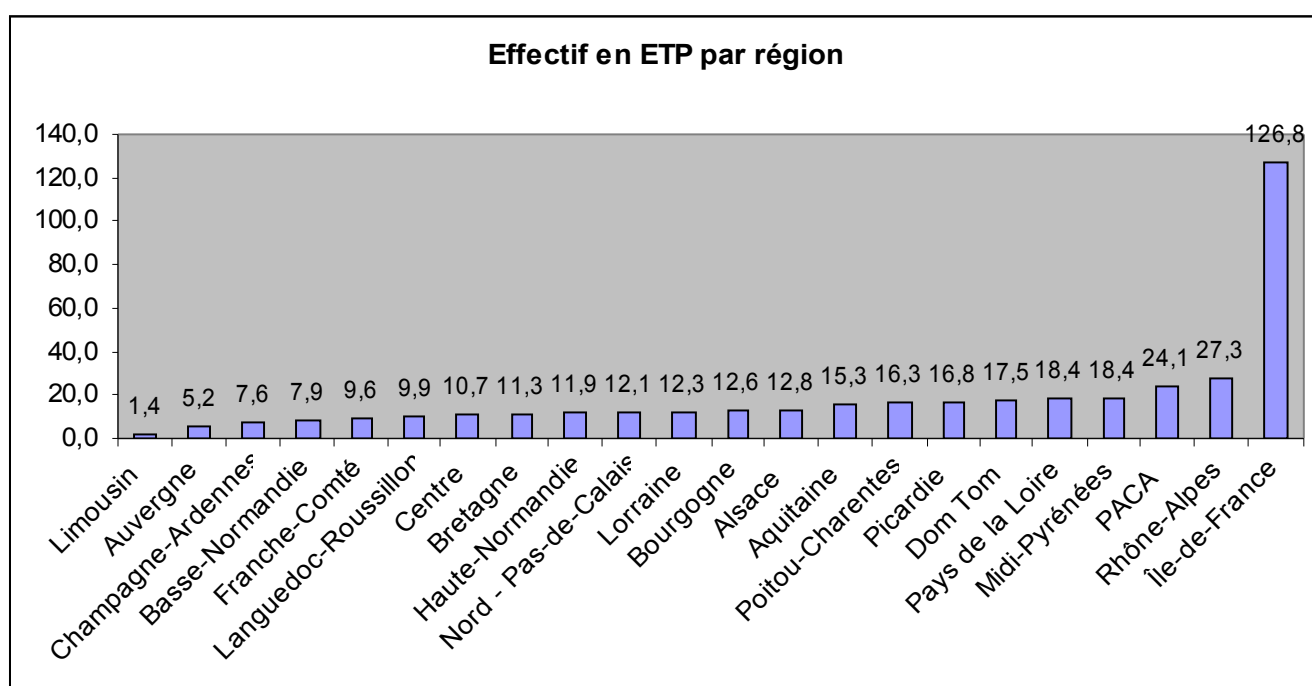
- 111€ dans les départements de moins de 500 000 habitants

- 92€ dans les départements de 500 000 à 1 million d'habitants
- 59€ dans les départements de plus de 1 million d'habitants (sauf Paris)
- 73€ à Paris.

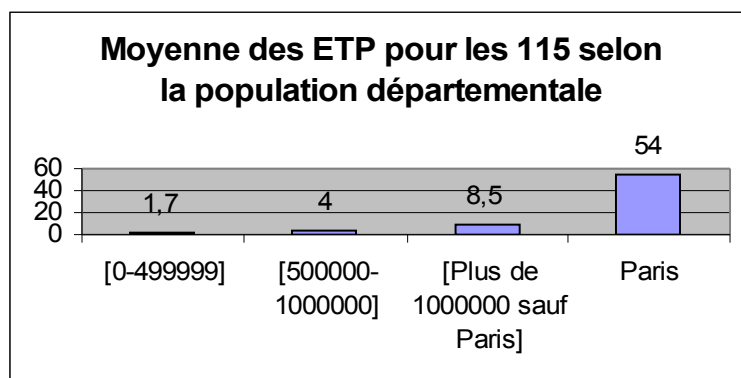
L'effectif salarié des structures gérant le 115

L'effectif salarié affecté au 115 en 2000 était de 197,7 ETP. En 2005, l'effectif salarié était de 406,2 ETP (données pour 95 départements). L'effectif salarié affecté à la gestion du 115 a plus que doublé entre 2000 et 2005.

Au sein de cet effectif, il y avait en 2005, 59 ETP en emplois aidés, soit 14,5% de l'emploi salarié dans les 115.



L'effectif salarié du 115 augmente avec la population des départements. Les départements de moins de 500 000 habitants ont en moyenne 1,7 salarié affecté au 115. Les départements de plus de 1 million d'habitants, hors Paris, ont en moyenne 8,5 ETP. Paris en a 54.



Le financement du 115

En 2000, le financement du 115 sur la France s'élevait à 6,2 M€. En 2005, le financement total du 115 était de 22 M€ (données disponibles pour 90 départements). Le financement du 115 a donc plus que triplé entre 2000 et 2005.

Dans ce financement, la part de l'Etat était de 5,4 M€ en 2000. Il était de 19,6 M€ en 2005 (données disponibles pour 92 départements).

La part de l'Etat dans le financement du 115 était donc de 87,1% en 2000, elle se maintient à 87,9%.

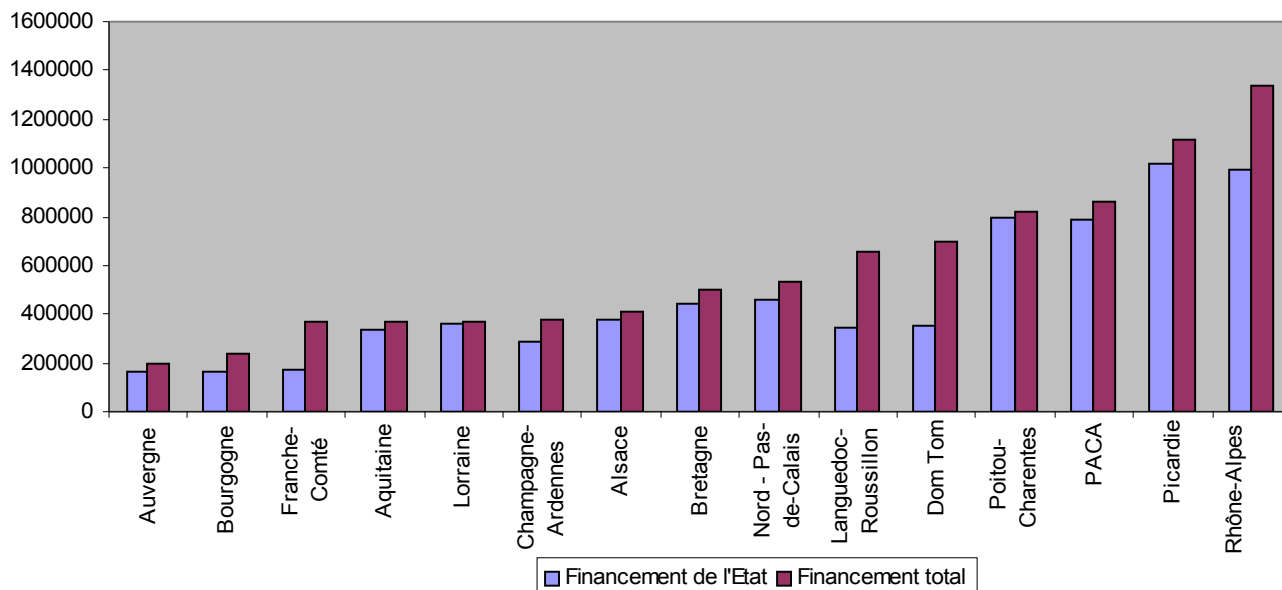
La part du financement de l'Etat au dispositif 115 varie de 47% pour la région Franche-Comté à 97% pour le Poitou-Charentes (données disponibles pour 15 régions).

Exemples de la part de l'Etat dans le financement du 115 à l'échelle régionale :

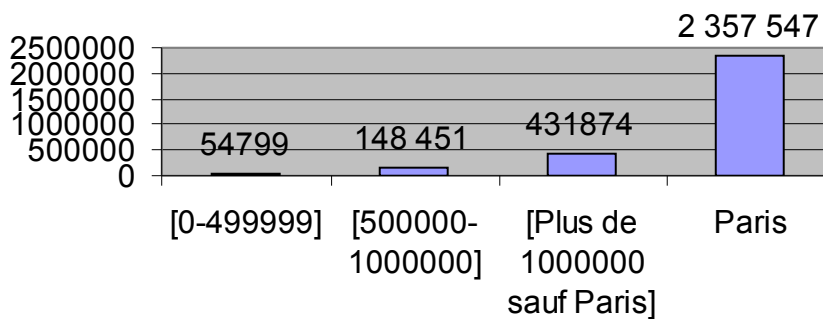
Région	Part du financement de l'Etat dans le financement total de la gestion du 115
Auvergne	86%
Bourgogne	69%
Franche-Comté	47%
Aquitaine	90%
Lorraine	98%
Champagne-Ardenne	76%
Alsace	93%
Bretagne	89%
Nord - Pas-de-Calais	87%
Languedoc-Roussillon	52%
Dom Tom	51%
Poitou-Charentes	97%
PACA	91%
Picardie	91%
Rhône-Alpes	74%

L'Auvergne et la Bourgogne consacrent entre 200 000 et 350 000 € au dispositif 115. La Picardie et Rhône-Alpes y consacrent plus de 1 M€ (données disponibles pour 15 régions) ; l'Île-de-France 5,6 M€, soit presque le tiers du financement sur l'ensemble de la France.

Financement du 115 par région



moyenne des dépenses pour les 115 selon la population départementale



LES ACCUEILS DE JOUR

Résumé

N'ont été recensés que les accueils de jour disposant d'un personnel salarié (avec ou sans intervention de bénévoles).

Dans 85 départements, il existe au moins un accueil de jour disposant d'un personnel salarié.

Un tiers des départements disposent de 2 à 4 accueils de jour avec du personnel salarié. 20 départements disposent au moins de 5 accueils de jour.

Les accueils de jour ont fréquentés par 182 000 personnes en 2005. En moyenne un salarié de l'accueil de jour rencontre 195 personnes différentes dans l'année. Ces données peuvent toutefois inclure des doubles comptes.

Le financement de l'accueil de jour représente 43 M€. L'Etat en assure la moitié.

Par rapport à la dernière enquête réalisée en 2000, on observe un sensible renforcement de ce dispositif mais dans une proportion nettement plus limitée que pour les autres services de veille sociale. On est passé de 250 accueils de jour à 286 et de 717 ETP à 913.

2005	Nbre d'individus accueillis en moyenne	Nbre d'ETP en moyenne dévolus à l'accueil de jour	Financement moyen dévolu à l'accueil de jour	Budget dévolu en moyenne à chaque individu accueilli
Départements de moins de 500 000 habitants	820	5	208 860 €	254€
Départements de 500 000 à 1 million d'habitants	1778	8	416 280 €	234€
Départements de plus de 1 million habs (sauf Paris)	4694	23	1 180 686€	251€
Paris	24 245	141	8 558 741€	353€

RAPPEL DES MISSIONS

La première mission d'un accueil de jour est d'être un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où se recrée du lien social.

Les accueils de jour s'adressent majoritairement à une population en errance qui a souvent des difficultés à supporter de fortes contraintes institutionnelles.

Un accueil de jour peut être un lieu convivial fonctionnant seulement avec des bénévoles, offrant aux personnes qui le fréquentent des dépannages d'urgence et une orientation vers des services spécialisés, notamment d'hébergement. Ce type d'accueil de jour, qui fonctionne souvent sur le mode de permanences ouvertes seulement à certains moments de la semaine, n'a pas été pris en compte dans cette enquête. Seuls ont été pris en compte les "accueils de jour" qui disposent d'un temps de travail salarié, associé ou non à l'action de bénévoles.

Un accueil de jour peut également être un lieu fortement professionnalisé où il est possible d'initier un accompagnement social qui facilite les démarches d'insertion.

Les accueils de jour fonctionnent le plus souvent sur une complémentarité entre professionnels et bénévoles et encouragent la prise d'initiatives de la part des personnes accueillies.

L'accueil de jour offre un accueil autour d'un café, d'une collation.

Il donne accès à des prestations de base : douche, laverie, bagagerie, domiciliation, boîte aux lettres.

Il favorise, en lien avec des lieux de soins, les démarches relatives à la santé.

L'accueil de jour initie un accompagnement social qui facilite les démarches d'insertion.

L'accueil de jour s'inscrit dans un partenariat avec l'ensemble des acteurs du dispositif Accueil, Hébergement, Insertion.

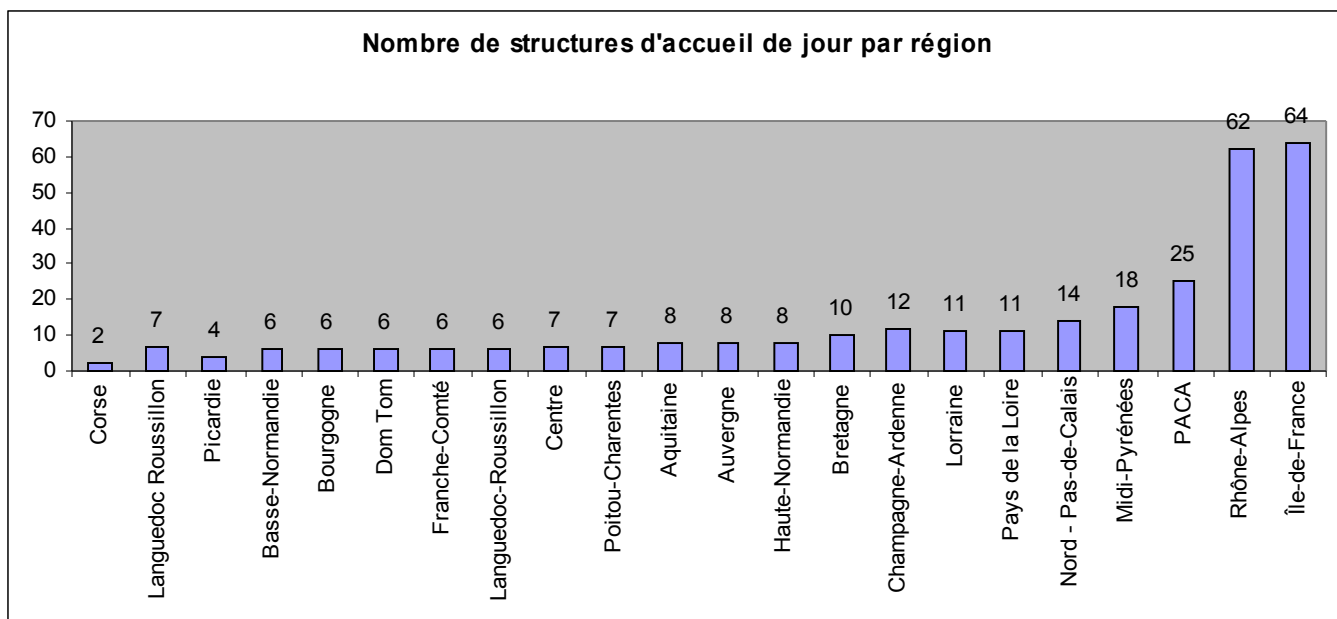
Le nombre de structures d'accueil de jour

En France, 15 départements n'ont pas d'accueil de jour disposant de personnel salarié. 85 en ont au moins un.

On dénombre au total 286 accueils de jour. 27 départements ont 1 accueil de jour ; 13 en ont 2 ; 15 en ont 3 ; 20 de 3 à 10 et 4 plus de 10.

On comptait, en 2000, 250 accueils de jour disposant d'un personnel salarié. 36 accueils de jour supplémentaires de ce type ont été créés ces cinq dernières années.

Ce sont logiquement les régions urbaines les plus peuplées qui ont le plus grand nombre de structures d'accueil de jour. Rhône-Alpes compte 62 accueils de jour avec du personnel salarié, l'Île-de-France, 64.



Fréquentation annuelle des accueils de jour

Au total, ce sont 182 000 personnes qui ont été accueillies par des structures d'accueil de jour en 2005 (données recueillies dans 77 départements).

En moyenne, un salarié d'un accueil de jour rencontre 195 personnes différentes dans l'année.

La moyenne du nombre de personnes différentes fréquentant les accueils de jour sur une année dans les grands départements urbains de plus de 1 million d'habitants est de 4 694 personnes par département.

Cette moyenne est de 1 778 dans les départements de 500 000 à 1 million d'habitants et de 820 dans les départements de moins de 500 000 habitants. 24 245 individus différents ont fréquenté un accueil de jour à Paris en 2005. Ces données peuvent toutefois inclure des doubles comptes.

Le budget dévolu en moyenne à chaque individu accueilli est de 251 euros.

Plus précisément, il est de :

- 254€ dans les départements de moins de 500 000 habitants
- 234€ dans les départements de 500 000 à 1 million d'habitants
- 251€ dans les départements de plus de 1 million d'habitants (sauf Paris)
- 353€ à Paris.

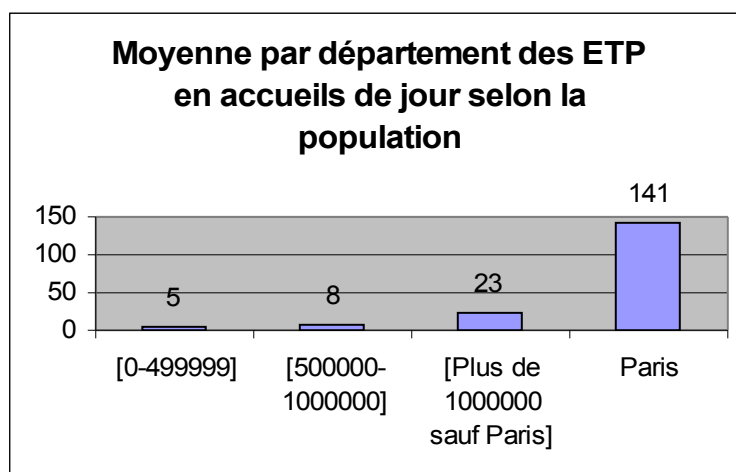
L'effectif salarié dans les accueils de jour

L'effectif est de 913 ETP (données disponibles pour 79 départements), soit une augmentation de 27% du personnel rémunéré par rapport à l'année 2000 (717 ETP).

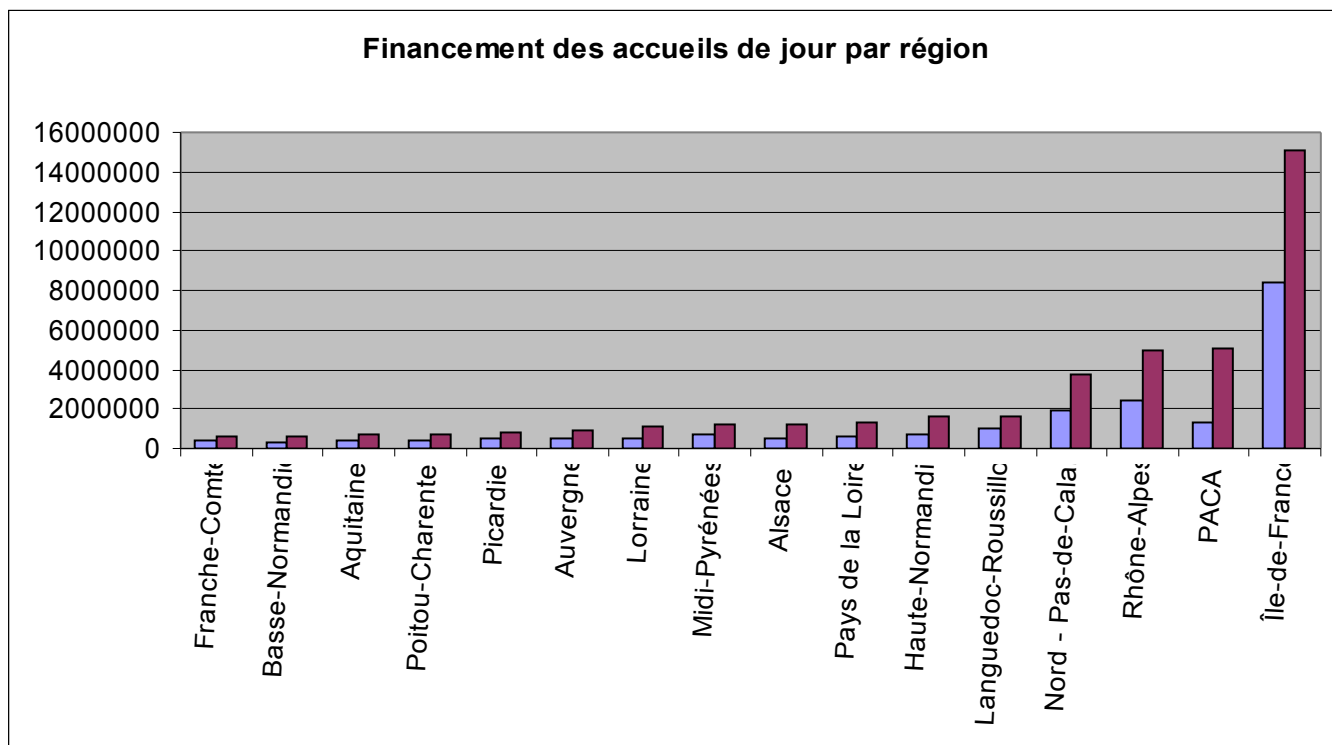
L'effectif des emplois aidés dans les accueils de jour est de 47,5 ETP, soit 27% de l'effectif salarié.

Ce sont les quatre régions avec les quatre plus importantes métropoles françaises qui ont l'effectif salarié le plus conséquent dans les accueils de jour : 74 ETP pour PACA, 85 ETP pour le Nord-Pas-de-Calais, 104 ETP pour Rhône-Alpes et 305 pour l'Île-de-France.

Les départements de moins de 500 000 habitants ayant au moins un accueil de jour ont en moyenne 5 ETP salariés, les départements entre 500 000 et un million d'habitants 8 ETP et les départements urbains de plus de 1 million d'habitants 23 ETP. Paris compte 141 ETP.



Le financement des accueils de jour



Légende :

En foncé, le montant des financements en 2005 ; en plus clair, le montant des financements connus en 2000.

Les financements consacrés à l'accueil de jour dans quatre régions (Ile-de-France, PACA, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais) représentent les deux tiers du financement total des accueils de jour en France.

Paris, à lui seul, compte pour plus d'un tiers du financement total.

Le financement total des accueils de jour s'élève à 43 M€. Le financement de l'Etat s'élève à 21,3 M€, soit pratiquement 50% du financement total (données disponibles pour 75 départements).

Région	Part du financement de l'Etat dans le financement total des accueils de jour
Franche-Comté	68%
Basse-Normandie	42%
Aquitaine	56%
Poitou-Charentes	55%
Picardie	65%
Auvergne	63%
Lorraine	50%
Midi-Pyrénées	55%
Alsace	44%
Pays de la Loire	47%
Haute-Normandie	43%
Languedoc-Roussillon	62%
Nord - Pas-de-Calais	51%
Rhône-Alpes	49%
PACA	25%
Île-de-France	56%

La part de l'Etat dans le financement total des accueils de jour varie entre 25% en PACA et 68% en Franche-Comté.

Dans quatre régions, l'Etat participe à hauteur de plus de 60% au financement des accueils de jour : Languedoc-Roussillon, Auvergne, Picardie et Franche-Comté (données disponibles pour 16 régions).

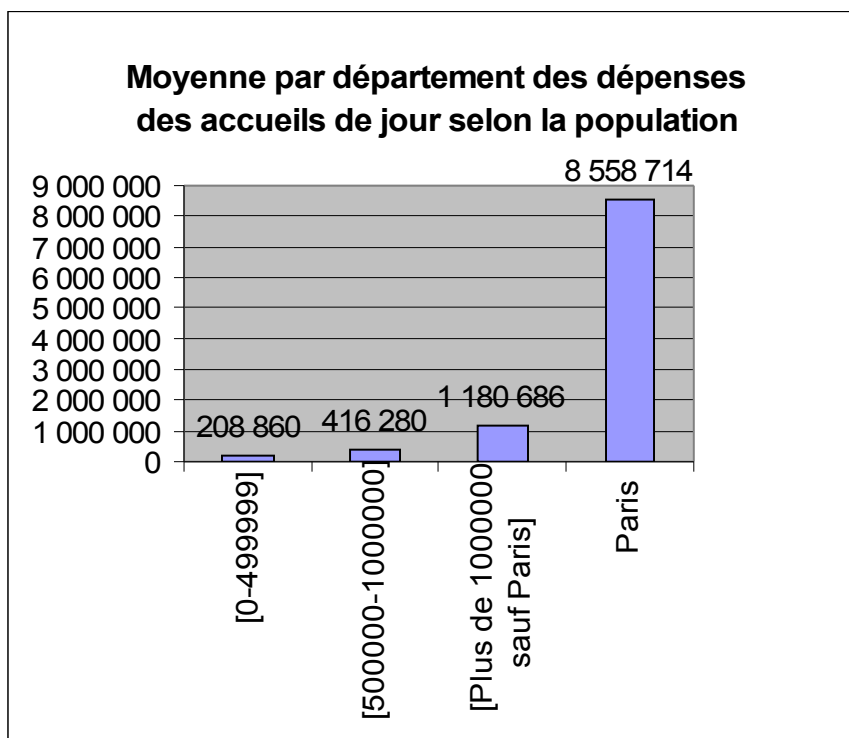


TABLEAU SYNTHETIQUE

	Nombre de services	Effectif salarié (ETP)	Emplois aidés (ETP)	Financement total	Financement Etat	Part de l'Etat dans le financement total
Equipes mobiles	139 (80 dépts)	301 (67 dépts)	29	13,8 M€ (68 dépts)	9,2 M€	67%
SAO	109 (65 dépts)	353 (57 dépts)	38	14,8 M€ (58 dépts)	11 M€	78%
115	115 (100 dépts)	406 (97 dépts)	59	22 M€ (94 dépts)	19,6 M€	89%
accueils de jour	286 (86 dépts)	913 (86 dépts)	251,5	43 M€ (83 dépts)	21,3 M€	49,5%
Total	649	1973	376,5	93,6 M€	61,7M€	

Contacts :

Direction Générale de l'Action sociale (DGAS)
Sous-Direction de la prévention et de la lutte contre les exclusions
Bureau Lutte contre les exclusions

11 Place des cinq martyrs du lycée Buffon
(adresse postale : 14 avenue Duquesne
75 350 Paris SP)

françois.fassy@sante.gouv.fr
thierry.guimonneau@sante.gouv.fr
pascal.noblet@sante.gouv.fr